



N° 18.41

**FACTURATION JOURNÉE DE
L'ENVIRONNEMENT 2018**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 20 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à St Victor de Cessieu, le 03 octobre de l'an deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires / 58 Présents / 60 Votants :

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ❶ - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (25)
- ❷ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (7)
- ❸ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (9)
- ❹ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (6)
- ❺ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (11)

2 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum M. Jean-Marie BOSCH est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Le SMND a organisé le 24 mars 2018 en collaboration avec les communes et les intercommunalités, la journée de l'environnement.net (nettoyage de printemps).

À ce titre, notre collectivité a déployé un certain nombre de moyens en termes de communication et de supports remis aux participants (gilets, cadeaux participants, diplômes, outils pédagogiques...). Il a été également convenu que le SMND centralisait les commandes de certains matériels (gants adultes et enfants, sacs à gravats) pour les intercommunalités et les communes, charge à ces collectivités de rembourser les frais engagés.

Certain sacs ont présenté un défaut de fabrication et ne sont donc pas pris en compte dans le décompte des frais.

Il convient donc aujourd'hui de fixer les contributions de chaque collectivité, en fonction des frais réels engagés :

Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère = 607,72€
Communauté de communes de l'Est Lyonnais = 717,41€
Communauté de communes des Balcons Du Dauphiné = 532,38€
Commune de Bonnefamille = 25,91€
Commune de Saint-Just-Chaleyssin = 66,24€
Commune de Saint-Georges-d'Espéranche = 60,60€
Commune de Valencin = 41,28€

Les contributions de chaque collectivité feront l'objet d'un titre de recette.

Il est proposé :

- De valider ces contributions

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 03 octobre 2018

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

